

2017 RAPPORT D'ACTIVITÉS



COLMAR
AGGLOMÉRATION





SOMMAIRE

ÉDITO	4
1 - PRÉSENTATION & FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION	5
○ PRÉSENTATION	6
○ FONCTIONNEMENT	8
2 - L'ACTIVITÉ DE COLMAR AGGLOMÉRATION	11
○ DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	12
○ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	19
○ ENVIRONNEMENT	23
○ CADRE DE VIE	30
○ RESSOURCES	35
3 - TROMBINOSCOPE & ORGANIGRAMME	41

Directeur de publication
Gilbert Meyer

Rédacteur en chef
Sylvie Maurutto
sylvie.maurutto@colmar.fr

Conception
L'attitude 90 - Belfort

Impression
Grai Etiquette - Colmar

Crédits photos
Colmar Agglomération
Pictural - Colmar

EDITO



Gilbert Meyer

Président de Colmar Agglomération / Maire de Colmar

Chers amis,

C'est avec beaucoup de fierté que je mets à votre disposition le rapport d'activités 2017 de Colmar Agglomération afin de rendre compte devant vous du formidable travail accompli par vos élus et les services qui sans relâche et avec passion servent notre collectivité.

Que de raisons d'être satisfaits de la montée en puissance de Colmar Agglomération qui regroupe 20 communes à présent liées pour un avenir et des projets communs.

Vous le savez, c'est en nous regroupant et en unissant nos forces que nous pouvons obtenir de belles réussites.

En effet les compétences de notre agglomération requièrent de notre part sérieux, imagination et volonté. Vous le constaterez : le niveau de fiscalité est largement inférieur à celui rencontré dans les autres intercommunalités. Depuis 2003, année de sa création, Colmar Agglomération n'a cessé de présenter des indicateurs de gestion très positifs, dans un contexte général économique et financier pourtant incertain. C'est un engagement que nous voulons tenir. Il n'empêche pas un taux d'investissement très fort, ce qui prouve notre vitalité.

Notre première préoccupation est bien entendu l'emploi et l'activité économique que nous ne cessons de rendre dynamique, avec notamment des aides diversifiées aux commerçants, artisans et entreprises. Le soutien à l'insertion est fort grâce à un partenariat efficace avec Pôle Habitat. L'enseignement supérieur est également une priorité afin que nos jeunes aient toutes les chances de réussite sans avoir à partir loin de chez eux.

Nous sommes également attentifs aux actions en direction de la jeunesse, des loisirs et du sport, car votre bien-être nous est essentiel. Nous nous attelons à vous offrir un environnement de qualité et conjuguer à tous les temps les actions de solidarité et d'amélioration de votre cadre de vie.

Transports scolaires, promotion du vélo, aides en faveur d'une énergie maîtrisée, traitements innovants des déchets, offres de vacances ou valorisation de sites de loisirs, nous œuvrons pour vous offrir le meilleur.

Vous le voyez, c'est une année 2017 riche en actions dont nous vous présentons le bilan.

Bonne lecture à tous et croyez que, forts de votre confiance, nous allons poursuivre notre chemin au service de Colmar Agglomération avec rigueur et énergie !

1

PRÉSENTATION & FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

○ PRÉSENTATION

○ FONCTIONNEMENT

PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION

CARTE D'IDENTITÉ de Colmar Agglomération

○ Le périmètre

1^{er} novembre 2003

Création de la communauté d'agglomération de Colmar avec Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim / **8 communes.**

1^{er} janvier 2006

Adhésion de la commune de Jebsheim / **9 communes.**

1^{er} janvier 2012

Intégration des communes de Herrlisheim-près-Colmar, Niedermorschwihr, Walbach, Zimmerbach et Sundhoffen / **14 communes.**

30 novembre 2015

La « communauté d'agglomération de Colmar » devient « Colmar Agglomération ».

1^{er} janvier 2016

Intégration des communes d'Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Muntzenheim, Porte du Ried (commune nouvelle associant Holtzwihr et Riedwihr) et Wickerswihr / **20 communes.**

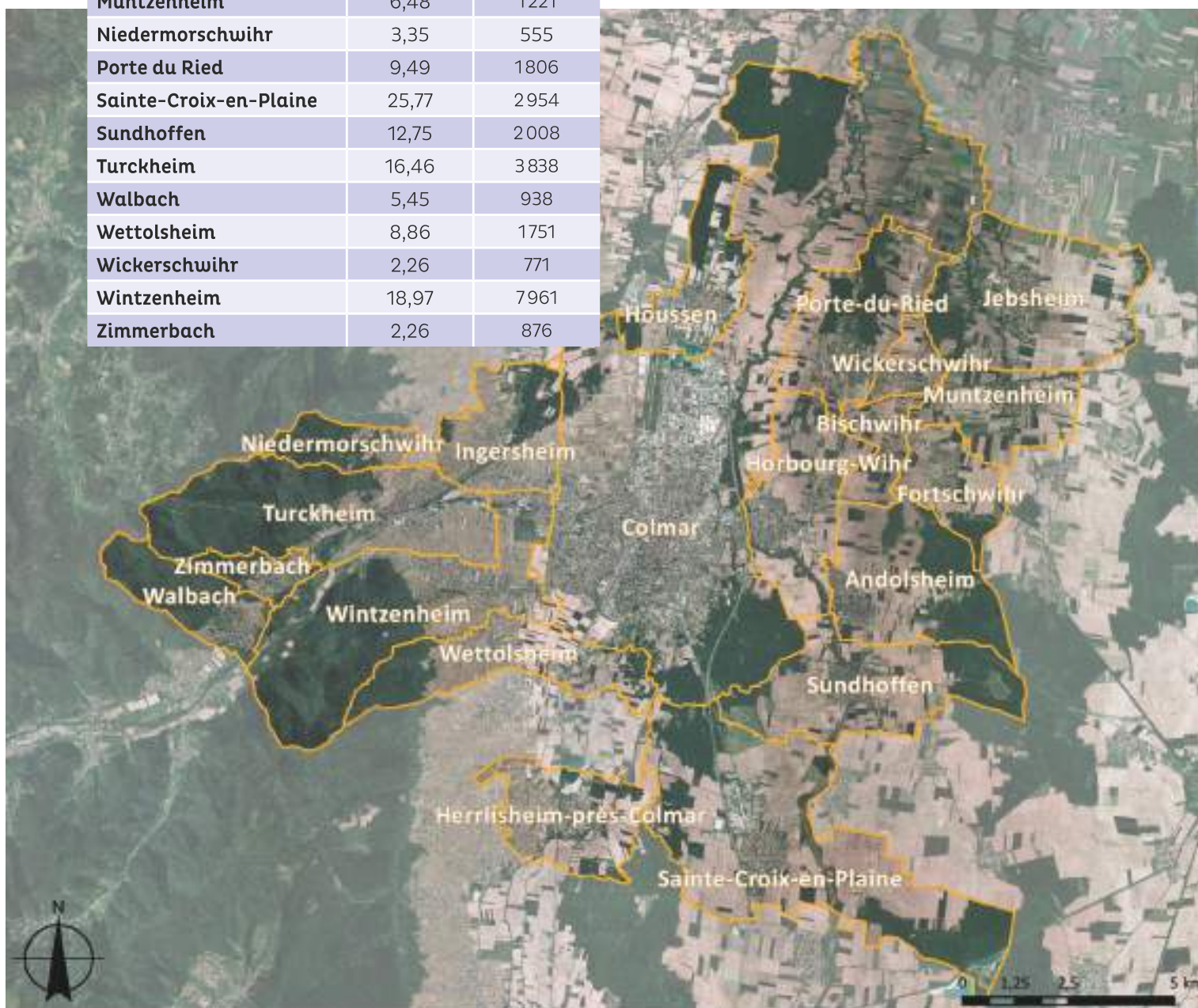
Colmar Agglomération au 1^{er} janvier 2017

20
communes

116 782
habitants

244,39
km² de
superficie

	Surface (km ²)	Nombre d'habitants
Andolsheim	11,58	2236
Bischwihr	3,25	996
Colmar	66,57	71781
Fortschwihr	4,80	1204
Herrlisheim-près-Colmar	7,68	1831
Horbouurg-Wihr	9,42	5861
Houssen	6,70	2102
Ingersheim	7,44	4717
Jebsheim	14,85	1375
Muntzenheim	6,48	1221
Niedermorschwihr	3,35	555
Porte du Ried	9,49	1806
Sainte-Croix-en-Plaine	25,77	2954
Sundhoffen	12,75	2008
Turckheim	16,46	3838
Walbach	5,45	938
Wettolsheim	8,86	1751
Wickerschwihr	2,26	771
Wintzenheim	18,97	7961
Zimmerbach	2,26	876



FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMERATION

UN TERRITOIRE, UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Les conseillers municipaux

Des conseillers municipaux des 20 communes de l'agglomération ont été élus pour siéger au conseil communautaire.

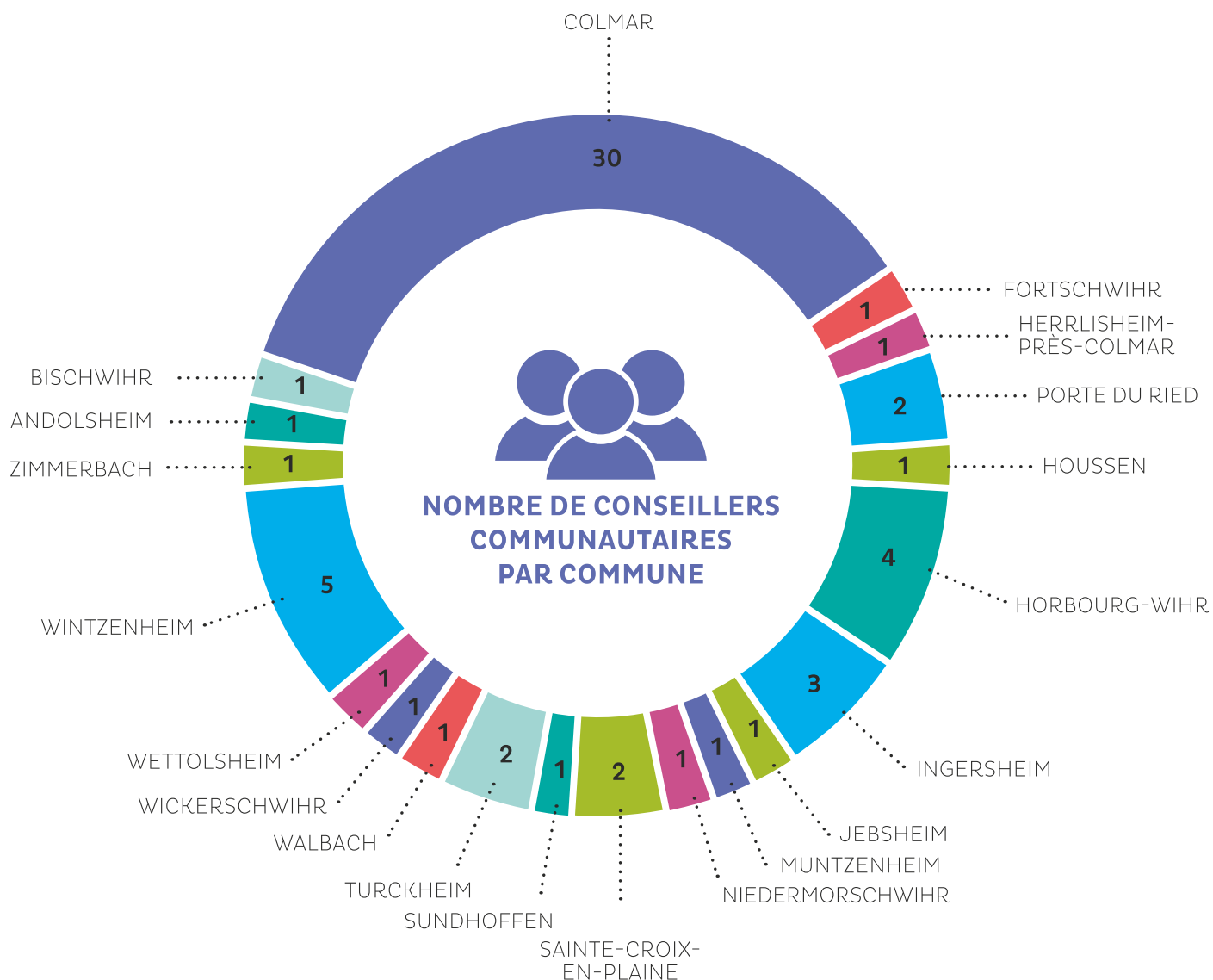
Les conseillers communautaires

Les conseillers communautaires, au nombre de 61, élisent parmi eux les membres du bureau de l'agglomération.

Le bureau de l'agglomération

Le bureau de l'agglomération est composé du président, de 11 vice-présidents et de 20 assesseurs.

**LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE COLMAR AGGLOMÉRATION
GARANTISSENT LA REPRÉSENTATION DE CHAQUE COMMUNE
DANS LES INSTANCES DE L'AGGLOMÉRATION, QU'IL S'AGISSE DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE, DU BUREAU OU DES COMMISSIONS.**



○ Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de Colmar Agglomération.

Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire.

Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre.

○ Le bureau

Le bureau réunit le président, les 11 vice-présidents et 20 assesseurs élus au sein du conseil communautaire.

Le bureau prépare les propositions à soumettre au conseil communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.

Il se réunit successivement dans chacune des communes membres.

○ Le président

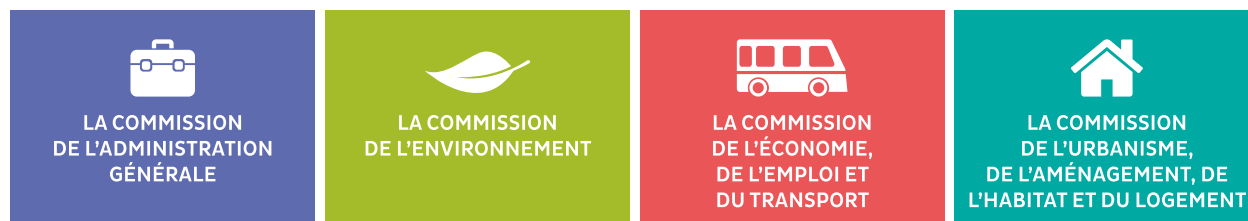
Le président est élu par le conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers communautaires.

Il préside le conseil et le bureau.

○ Les commissions

Les 4 commissions de travail permanentes ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

Elles réunissent, sous la présidence d'un vice-président délégué, les conseillers communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat.



○ La commission consultative des services publics

Comme le prévoit la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la commission consultative des services publics a été créée pour l'ensemble des services publics confiés par la communauté d'agglomération à un tiers par convention de délégation de service public, ou exploités en régie dotée d'autonomie financière.

En 2017, elle s'est réunie pour examiner les rapports annuels des gestionnaires des services publics relevant des compétences de Colmar Agglomération : sur le service public des transports ; sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères, de la gestion des campings communautaires.

○ La commission locale d'évaluation des transferts de charges

La commission locale d'évaluation des transferts de charges est composée de deux membres des conseils municipaux des communes membres. Son rôle est d'évaluer les transferts de charges résultant des transferts de compétences des communes à la communauté d'agglomération, afin de déterminer le montant des reversements fiscaux effectués au profit des communes, qui tiennent compte de ces transferts de charges.

L'ACTIVITÉ 2017 EN CHIFFRES

44 marchés publics contractés
9 réunions des maires et vice-présidents
6 réunions du bureau
6 réunions du conseil communautaire
163 délibérations

2

L'ACTIVITÉ DE COLMAR AGGLOMÉRATION

- DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- ENVIRONNEMENT
- CADRE DE VIE
- RESSOURCES

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Parmi les compétences obligatoires de Colmar Agglomération, le développement économique est porteur d'enjeux cruciaux. Ainsi, par ses actions, Colmar Agglomération amplifie ses relations avec les acteurs économiques et les principaux dirigeants de l'agglomération au travers de rencontres régulières, maintient une pression fiscale limitée sur les entreprises et renforce ses outils de soutien à l'économie locale.

L'objectif est bien la création de valeur ajoutée et donc d'emplois pour l'ensemble de la population.

○ Faits marquants en 2017



Soutien à l'économie locale

Poursuite de la politique volontariste de soutien à l'économie locale menée par Colmar Agglomération, au travers de la mise en place d'une nouvelle aide directe :

- « aide à la reprise de locaux d'activités vacants » qui vient compléter « l'aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, artisanaux ou de services »,
- « aide à l'investissement matériel dans les entreprises » mises en place en 2015.



175 187 €

ONT ÉTÉ ENGAGÉS DEPUIS LE DÉBUT
DE LA MISE EN PLACE DES 3 DISPOSITIFS

○ Aide à l'investissement matériel dans les entreprises de Colmar Agglomération

Colmar Agglomération a la volonté de créer l'environnement le plus favorable possible à l'installation et au maintien des entreprises sur son territoire. Il s'agit donc d'une part de soutenir leurs projets, mais aussi de leur faciliter les démarches autant que possible.

C'est pleinement l'état d'esprit qui a présidé à la mise en place de ce dispositif en 2015.

Anticipant les orientations de la loi NOTRe, qui renforce la place de la Région et de l'Agglomération dans l'exercice de la compétence économie, la mise en place d'un partenariat innovant avec la Région, pour l'attribution de subventions complémentaires aux aides à l'investissement versées par la Région aux TPE et PME artisanales et industrielles de son territoire.

Ce dispositif a été abrogé en juin 2017 par la Région Grand Est, suite à l'adoption d'un nouveau Schéma de développement économique d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) qui modifie les modalités d'actions de la Région au profit des entreprises. À travers la mise en place des « Pactes offensive croissance emploi », une réflexion est engagée avec la Région pour contractualiser des dispositifs régionaux de soutien aux entreprises.

En 2017, Colmar Agglomération a ainsi soutenu les investissements réalisés par

12 entreprises

pour un montant total d'aides de

130 766 €

○ Aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, d'activités ou de services

La question du dynamisme commercial revêt un caractère stratégique pour Colmar Agglomération. Dans cette perspective, il est entendu qu'un local vide véhicule une image négative faisant de la lutte contre la vacance des locaux à vocation commerciale ou artisanale un levier fort d'action.

Colmar Agglomération a donc mis en place une aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux ou artisanaux ou de services pour lutter contre la vacance immobilière. Ce dispositif consiste en une subvention de 20 % des travaux réalisés par le nouvel exploitant d'un local vide (sans qu'un délai de vacance minimal soit imposé), dans la limite de 6 000 € d'aide.

Les travaux réalisés devront être conformes aux règlements d'urbanisme et les autorisations obtenues (Autorisation de Travaux, Déclaration Préalable, Permis de Construire...).



En 2017,

6 entreprises

ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif pour un montant total d'aides de

32 421 €

○ Aide à la reprise de locaux d'activités vacants

EN 2017,
1 ENTREPRISE
A BÉNÉFICIÉ
DE CE DISPOSITIF
POUR UN MONTANT
TOTAL DE

6 000 €

Mise en place lors du Conseil Communautaire du 16 juin 2016, cette aide vient compléter l'aide à l'aménagement intérieur des locaux d'activités mise en place en 2015. Elle vient donc renforcer les moyens de la collectivité pour lutter contre la vacance des locaux d'activités.

Cette nouvelle aide s'adresse à toute personne faisant l'acquisition d'un local d'activités, inexploité depuis plus de 6 mois, afin d'y implanter une nouvelle activité. La collectivité intervient à hauteur de 20 % des frais d'acquisition du local, dans la limite de 6 000 €.

L'aide peut être cumulée avec l'Aide à l'Aménagement intérieur des locaux d'activités.

En 2017, 1 entreprise a ainsi pu bénéficier de ce dispositif pour un montant total d'aide de 6 000 €.

○ Zones industrielles et d'activités

Zone industrielle et d'activités de Colmar



Le programme de renouvellement des voiries s'est poursuivi en 2016, avec **la rénovation de la deuxième tranche de la rue Lavoisier** entre la rue André Kiener et l'avenue de la Foire aux Vins

Montant
600 000 € TTC

Zone d'activités de Horbourg-Wihr



Deux lots ont été vendus en 2017, permettant **l'installation de deux entreprises :**

« **GASMI SARL** »
sur une surface de 6 300 m²

Montant
375 180 € HT

« **Transports Europe Services SARL** »
sur une surface de 2 211 m²

Montant
132 660 € HT

Zone d'activités Les Erlen à Wettolsheim



Un lot a été vendu en 2016 permettant **l'installation de l'entreprise MOUZE SARL** sur une surface de 2 691 m²

Montant
161 078 € HT

2. EMPLOI

○ La clause d'insertion : un levier pour l'emploi

Depuis 2006, la commande publique, en application de la Charte nationale d'insertion, permet aux acteurs publics d'agir en faveur de l'insertion socio professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Ainsi, dans le cadre des travaux engagés par Pôle Habitat et la Ville de Colmar au titre des opérations inscrites dans les programmes de renouvellement urbain, il est prévu de consacrer un quota de 5 à 10 % de la totalité des heures travaillées dans les marchés de travaux, au profit de personnes demandeuses d'emploi en insertion (en priorité issues des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville).

Chiffres clés 2017

115 471 h

d'insertion réalisées depuis le démarrage du dispositif (soit 10 737 h réalisées en 2017)

32 opérations de travaux

341 bénéficiaires

220 entreprises

de tous corps d'états



3 opérations initiées par Pôle Habitat :

- Construction et réhabilitation de 8 logements rue de Thann : **470 h d'insertion réalisées** (pour 275 h prévisionnelles),
- Chantier démolition / reconstruction / réhabilitation rue du Luxembourg : **objectif de 14 000 h d'insertion à réaliser d'ici à juin 2018**, dont 6 857 déjà réalisées et 3 000 prévues dans le cadre d'une action innovante de chantier pédagogique (former un groupe de 10 personnes en insertion aux métiers de base du bâtiment incluant une partie pratique sur un chantier pédagogique),
- Construction de 13 maisons route de Neuf-Brisach : démarrage de l'opération en 2017 qui prévoit la **réalisation de 549 h**.

Enfin, **410 h d'insertion** seront également comptabilisées dans le cadre de chantiers menés par la Ville de Colmar, **pour l'extension de la Maternelle Brant et le multi-accueil les « Petits aviateurs »**.

Depuis 2006, la commande publique, en application de la charte nationale d'insertion, permet aux acteurs publics d'agir en faveur de l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

La charte nationale d'insertion prévoit de consacrer un quota de 5 % de la totalité des heures travaillées dans un marché de travaux en vue de favoriser le recrutement des demandeurs d'emploi en insertion. Localement, Colmar Agglomération et les maîtres d'ouvrage partenaires ont porté à 10 % cet objectif et se chargent d'animer le dispositif en vue de respecter l'embauche des publics concernés par la clause d'insertion.





○ Le salon régional de la formation et de l'emploi

Colmar Agglomération et la Ville de Colmar soutiennent l'association Jeune emploi formation (JEF) dans l'organisation du Salon régional formation emploi. L'édition 2017 s'est déroulée au Parc des expositions de Colmar, les 27 et 28 janvier 2017.

Il s'agit de rassembler en un même lieu tous les acteurs de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprise autour d'un salon régional et annuel de deux jours.

En 2017, le salon a accueilli plus de 19 000 visiteurs et 300 exposants pour 46 entreprises présentes et un indice de satisfaction de 89 %.

La Ville de Colmar participe à la promotion du salon (mise à disposition de supports d'affichage, communication au

travers des supports papier, web et digitaux de la Ville) et à sa décoration.

Colmar Agglomération soutient l'organisation du salon à hauteur de 4 100 € TTC correspondant d'une part à la prise en charge du vin d'honneur accompagnant la cérémonie d'inauguration du Salon pour 400 personnes environ et d'autre part au financement de la prestation de transport des collégiens et lycéens de l'agglomération se rendant au salon.

En 2017, le salon a accueilli

**plus de 19 000 visiteurs
et 300 exposants**

○ Autres actions en faveur de l'emploi

Depuis 2015, Colmar Agglomération soutient, aux côtés des communes et de leurs Centres communaux d'action sociale (CCAS), l'action des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

En 2017, la participation de Colmar Agglomération dans le cadre de ce dispositif est en baisse de près de 30 %. Cette diminution s'explique par la cessation d'activités de l'association ADEIS qui bénéficiait, depuis la mise en place du dispositif en 2014, d'une subvention de 10 000 €. Une partie des activités de l'ADEIS a été reprise par l'association ACCES qui à titre exceptionnel, a bénéficié en 2017, d'une subvention en investissement de 7 000 € visant à soutenir les investissements réalisés par l'association pour la reprise de ces activités.

Colmar Agglomération soutient les associations locales dans le cadre de leur mission d'accompagnement des publics en recherche d'emploi ou en création d'activités.

MISSION LOCALE DES JEUNES

- **184 830 €** de subvention annuelle,
- **1 329 jeunes de Colmar Agglomération accompagnés** (6907 entretiens individuels, soit une progression de plus de 31%). 57 % des bénéficiaires ont pu accéder à un emploi ou une formation.

PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE DE COLMAR

- **17 082 €** de subvention,
- **14 prêts d'honneur** accordés pour 106 000 €,
- **90 % des bénéficiaires étaient demandeurs d'emploi,**
- **20 % avaient moins de 26 ans, et 50 % avaient plus de 45 ans,**
- **27 emplois créés,**
- **50 % des bénéficiaires sont parrainés** par des chefs d'entreprises expérimentés qui vont les aider à pérenniser leur activité.

En 2017, le soutien de Colmar Agglomération à ces structures s'est élevé à

28 449 €

3. UNIVERSITÉ

○ L'offre universitaire de la Ville de Colmar

Colmar accueille 2 campus universitaires : le Grillenbreit et le Biopôle. Deux unités de formation et de recherche sont installées sur les campus (faculté de marketing et d'agrosociétés et institut universitaire de technologie) ainsi que deux laboratoires :

- le Laboratoire vigne biotechnologies environnement (LVBE) au Biopôle,
- le Centre de recherche sur les médiations (centre interdisciplinaire autour notamment des sciences de l'information et de la communication) au Grillenbreit.

Certains diplômes peuvent être préparés par apprentissage ce qui permet un renforcement des liens avec le tissu économique local.

L'Université de Haute-Alsace se place au 5^e rang national en proportion d'étudiants apprentis.



Colmar compte plus de
3500 étudiants
post-bac (public et privé)

○ Les soutiens de Colmar Agglomération à l'UHA

Depuis le transfert de la compétence « Enseignement supérieur » au 1^{er} janvier 2014, Colmar Agglomération soutient les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que la recherche et l'innovation par l'attribution de différentes subventions.

SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À L'INNOVATION

CA soutient également des événements ou actions qui permettent d'augmenter la visibilité des pôles universitaires colmariens. En 2017, 2 actions ont été soutenues pour un total de 4 500 € (Trophée alsacien de l'innovation alimentaire et Colloque de la Franchise).

Enfin, CA soutient les actions menées par le Pôle de compétitivité Alsace Biovalley, spécialisé dans l'innovation thérapeutique (subvention de 8 000 €).



▶ **18 500 €**
de subvention annuelle
de Colmar Agglomération

CAMPUS DES MÉTIERS ET QUALIFICATIONS AGROALIMENTAIRES GRAND EST

Le Campus des métiers et de la qualification (CMQ) agro-alimentaire Grand Est a été créé en 2017. CA a appuyé la démarche de labellisation et, comme adhérent du CMQ, participe désormais à sa gouvernance.

○ Les perspectives

Outre le maintien des soutiens actuels, Colmar Agglomération contribuera à hauteur de 1,63 M€, sur les 13 M€ d'opérations inscrites, au volet ESRI (Enseignement supérieur recherche innovation) du Contrat de plan État-Région (CPER) couvrant la période 2015-2020.

EXEMPLES D' ACTIONS PRÉVUES PAR LE CPER AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- **Opération Phenotis**
(déconstruction / reconstruction de serres)
> **contribution 0,375 M€**
(montant d'opération 2 M€ / 0,165 M€ versé en 2017)
- **Restructuration du bâtiment génie Biologique de l'IUT de Colmar**
> **contribution 0,625 M€** (montant d'opération 2,5 M€)
- **Démolition et reconstruction du restaurant de l'Illberg à Mulhouse**
> **contribution 0,125 M€** (montant d'opération 6 M€)

- **Aménagement du campus de Colmar**
> **contribution 0,125 M€** (montant d'opération 0,5 M€)
- **Création d'un pôle de formation** autour du bilinguisme à l'École supérieure du professorat et de l'éducation de Colmar (ESPE)
> **contribution 0,250 M€**
(montant d'opération 1 M€ / 0,50 M€ versé en 2017))

EXEMPLE D' ACTION PRÉVUE PAR LE CPER AU TITRE DE LA RECHERCHE ET INNOVATION

- **Phenotis**
> **contribution 0,131 M€** (montant d'opération 1 M€)

4. TOURISME

○ Officiel : un office communautaire pour la promotion du tourisme

La Loi a rendu obligatoire pour Colmar Agglomération, depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ». Le schéma d'organisation du secteur a ainsi dû être redéfini, conduisant à la création d'un office communautaire « Colmar et sa Région ». Son objectif est la promotion du tourisme sur les 20 communes de l'agglomération, avec pour enjeu 2018, celui de faire bénéficier l'ensemble du territoire de la marque « Colmar », de renommée internationale.

À noter : les deux bureaux d'accueil, pour les touristes, ont été conservés (Turckheim et Colmar – place Unterlinden).



○ Le bilan du tourisme en Alsace en 2017



21,5 millions de visiteurs
dont 14,2 millions de touristes
(+10 %)



29,8 millions de nuitées
réalisées par les touristes
(+10 %)



2,3 milliards d'€
de chiffres d'affaires
(+4 %)

ZOOM SUR L'HÔTELLERIE DE COLMAR AGGLOMÉRATION

Dans l'agglomération de Colmar, les nuitées hôtelières ont progressé de 9 % pour atteindre 924 000 nuitées. Les hôtels de Colmar Agglomération ont accueilli autant de Français, mais davantage d'étrangers (+17 %). C'est l'agglomération dont la part des étrangers dans l'hôtellerie est

la plus importante : 48 % des nuitées sont d'origine étrangère, contre 43 % pour l'agglomération de Strasbourg et 33 % pour l'agglomération de Mulhouse. Le taux d'occupation (TO) est de 66,2 %, il gagne 2 points.

○ Un film pour promouvoir les « grands crus d'Alsace »

Un film documentaire sur les « grands crus d'Alsace » a été tourné pour promouvoir, au niveau national et international, ces vins d'exception qui représentent 4 % des vins alsaciens.

Ce film, d'une durée de 52 minutes, a été réalisé par le réalisateur Sergey Tsoller de Orbey et produit par la société Greencub, sise à Sainte Croix aux Mines.

C'est un documentaire de grande qualité avec de superbes images qui mettent en valeur le patrimoine et aborde la notion complexe de terroir.

Les témoignages d'une quinzaine de vignerons, les plus représentatifs des Grands Crus alsaciens, constituent le cœur du film. On y voit le témoignage de Olivier Humbrecht du domaine Zind-Humbrecht.



Film documentaire
sur les « grands crus d'Alsace »
5 000 € de financement par CA

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. ACTIVITÉS DU SERVICE TRANSPORTS ET MOBILITÉ

○ **Gaz Naturel Véhicule (GNV)**

Colmar Agglomération a relancé son programme d'investissement en achetant 7 autobus fonctionnant au gaz naturel (6 standards et 1 articulé) pour un montant global de 2 385 000 € TTC.

○ **Accessibilité du réseau**

Outre les nouveaux autobus qui sont adaptés aux Personnes à mobilité réduite (PMR), 38 arrêts de bus ont été mis aux normes pour les PMR. Aujourd'hui, 88 % des arrêts du réseau sont accessibles aux PMR.

○ **Système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV)**

Colmar Agglomération a renouvelé cet équipement majeur du réseau de bus ainsi que son système de radio privée et ses oblitérateurs pour un montant global de 678 000 € TTC



○ Transports scolaires

Poursuite du dispositif de gratuité des transports en commun pour les collégiens pendant l'année scolaire. Seule la période des vacances reste à la charge des familles. Colmar Agglomération, quant à elle, a financé 169 000 € en 2017 pour 1262 bénéficiaires.



1 262 collégiens

ONT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF
AU TITRE DE L'ANNÉE 2017.

○ Liaisons d'intérêts touristiques

Colmar Agglomération participe à la liaison par autocars entre Colmar et Breisach à hauteur de 13 700 €.

○ Le Budget transport :

- Le budget transport (TTC) est financé à titre principal par :
 - les recettes provenant de la taxe de versement transport : **7276 721 €**,
 - la dotation globale de décentralisation versée par l'État : **172 582 €**,
 - la participation du Conseil départemental aux transports scolaires : **180 000 €**,
 - la redevance d'exploitation des surfaces publicitaires des abribus versée par la société Clear Channel : **208 123 €**,
 - le reversement de la TVA pour les biens acquis par CA et mis à disposition de la STUCE pour la réalisation du service de transports publics à hauteur de **604 984 €**.

○ Perspectives 2018

- Achèvement du programme de mise en accessibilité des arrêts de bus. Colmar Agglomération aura rempli ses engagements puisque 2018 sera la dernière année de mise aux normes. Ainsi, de 2009 à 2018, Colmar Agglomération aura consacré 4,2 M€ TTC pour l'accessibilité des arrêts de bus.
- Remplacement de la station de lavage des autobus



4,2 M€ TTC

BUDGET DE COLMAR AGGLOMÉRATION
> ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS





2. LE VÉLO

dans le Plan de déplacements urbains (PDU)

○ Pistes cyclables

Édition de :

- 9 000 Z'cartes correspondant à l'édition de 3 000 exemplaires pour chaque série de boucle (3 exemplaires différents),
- 8 000 exemplaires de grandes cartes comprenant le centre-ville et la carte intercommunale des pistes cyclables.

Ces cartes ont été diffusées auprès des communes de Colmar Agglomération et des offices du tourisme.



3. SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

Le Conseil Communautaire du 30 mars 2017 a décidé de reconduire le soutien apporté par Colmar Agglomération aux projets portés par ses communes membres. Ainsi, une enveloppe pour l'aide aux investissements a été fixée à hauteur de 5M€ pour la période portant sur les exercices 2017, 2018 et 2019.

Ces fonds de concours sont versés sur la base des dossiers d'équipement présentés par les communes selon les règles et conditions applicables dans ce domaine.

En 2017, 7 communes ont bénéficié des fonds de concours pour un montant total de 957 000 €.

957 000 €
en soutien aux projets
de 7 communes

3. POLITIQUE DE L'HABITAT

○ Élaboration du troisième PLH

La procédure d'élaboration du troisième PLH de Colmar Agglomération est en cours. Après des éléments de diagnostic présentés aux élus et aux partenaires de Colmar Agglomération en décembre 2016, des échanges sur les premières pistes d'orientations stratégiques ont été effectués en séminaire élus en avril 2017 et en ateliers thématiques en juin 2017.

○ Installation de la Conférence intercommunale du logement (CIL)

COMPOSITION DE LA CIL

La validation de la composition de cette conférence s'est déroulée en deux temps : le conseil communautaire de Colmar Agglomération a délibéré le 5 novembre 2015 et l'arrêté préfectoral a été promulgué le 22 août 2017.

Elle est constituée de trois collèges : les représentants des collectivités territoriales, les représentants des professionnels du secteur locatif social, et les représentants des usagers ou associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

LES ACTIONS DE LA CIL

La CIL adopte les orientations en matière d'attributions de logements sociaux, lesquelles seront déclinées dans la Convention intercommunale d'attribution (CIA) signée entre Colmar Agglomération, les bailleurs de logements sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire concerné, les titulaires des droits de réservation sur ce patrimoine ainsi que d'autres partenaires intéressés.

La CIL, co-présidée par le Président de Colmar Agglomération et par le Préfet, s'est réunie en octobre 2017 pour installer les membres qui la composent, et en novembre 2017 pour adopter les orientations de la Convention intercommunale d'attribution de logements sociaux.

○ Élaboration de la Convention intercommunale d'attribution (CIA) des logements sociaux

Cette convention fixe un cadre de travail partenarial et traduit les orientations adoptées par la CIL en répartissant les attributions de logements sociaux à réaliser entre les bailleurs sociaux. Elle définit, pour chaque organisme HLM, un engagement annuel quantifié et territorialisé d'attributions. Les études pour l'élaboration de la CIA ont débuté en mai 2017 et ses orientations ont été validées par le conseil communautaire dans sa séance du 30 novembre 2017. Cette convention sera annexée à la Convention de rénovation urbaine qui sera signée avec l'ANRU.

○ L'aide au portage foncier des communes membres

Ce dispositif est une aide au financement du portage foncier pour soutenir les opérations d'acquisitions foncières réalisées par les communes de l'agglomération/organismes de logement social pour produire des logements aidés. Les opérateurs bénéficient d'une subvention de Colmar Agglomération versée en 4 fois sur une durée de 4 années. En 2017, Colmar Agglomération a versé 6 155 € à Habitats de Haute Alsace (prise en charge des intérêts du prêt Gaia) pour la construction de 40 logements à Horbourg-Wihr.




6 155€
VERSÉS POUR
LA CONSTRUCTION DE
40 LOGEMENTS

ENVIRONNEMENT

1. ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT depuis les locaux pédagogiques de l'Observatoire de la nature

Véritable maison de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, l'Observatoire de la Nature accueille chaque semaine un large public et notamment des scolaires de la maternelle au lycée. La structure est en elle-même exemplaire par la réhabilitation de bâtiments anciens et la construction de locaux neufs (toiture végétalisée, géothermie, etc.).

En 2017, le niveau d'activités s'est maintenu à près de 10 000 participants accueillis, toutes animations confondues, soit l'équivalent de plus de 2 200 journées-participants par an et par animateur à l'Observatoire de la Nature, alors que la moyenne régionale pour les structures de taille similaire est de 1800.



10 000
PARTICIPANTS
ACCUEILLIS EN 2017

2. MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

○ Les aides en faveur des travaux d'économie d'énergie chez les particuliers

Depuis le lancement du dispositif en 2009, et au 31 décembre 2017, 3 448 logements ont bénéficié d'une aide de Colmar Agglomération pour la rénovation thermique de leur habitat. Soit un montant total d'aides de plus de 2,6 M€ dont près de 1,5 M€ de Colmar / Colmar Agglomération et plus de 1,2 M€ d'aides complémentaires de VIALIS.

Les émissions atmosphériques évitées, depuis le début de l'opération, sont évaluées à 15 450 tonnes équivalent CO₂. Le montant global des travaux mis en œuvre s'élève à 15,25 M€.

CO₂
15 450
TONNES ÉQUIVALENT CO₂
ÉVITÉES DEPUIS 2009



○ Un dispositif étendu à l'ensemble des communes membres de Colmar Agglomération

En amont de la démarche, les particuliers prennent connaissance des déperditions thermiques en toiture de leur habitation grâce à la thermographie aérienne. Une première campagne avait été réalisée en 2009. Une nouvelle l'a été au 1^{er} trimestre 2016 sur 40 communes volontaires du Grand Pays de Colmar, dont l'ensemble des communes ayant rejoint Colmar Agglomération.

L'ensemble des logements des communes membres de Colmar Agglomération étant éligibles depuis 2015 à ce dispositif, on voit désormais environ 40 % des aides de Colmar Agglomération attribuées à des particuliers ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique dans des logements de communes périphériques à la ville-centre.



750

PERSONNES ACCUEILLIES
ET RENSEIGNÉES
À L'ESPACE INFO-ÉNERGIE

○ L'Espace Info-Énergie : la plaque tournante

En 2017, 700 personnes ont été accueillies à l'Espace info-énergie (EIE, 32 cours Sainte-Anne à Colmar) et ont trouvé auprès des animateurs un accompagnement dans la recherche d'informations préalables et la préparation de travaux d'économie d'énergie.

Par ailleurs, l'EIE a initié ou participé à une vingtaine d'animations hors ses murs, notamment lors de la foire éco bio d'Alsace au parc des expositions de Colmar au mois de mai 2016, ou encore le 6^e salon de la rénovation énergétique qui s'est tenu à Wintzenheim au mois de septembre 2016.

○ Oktave : le nouvel allié

Colmar Agglomération bénéficie depuis le 1^{er} avril 2016 d'une plateforme de rénovation énergétique et propose le service Oktave qui accompagne les particuliers de maisons individuelles à la rénovation complète de leurs habitations (niveau BBC : Bâtiment Basse Consommation).

Le territoire a été retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région et l'ADEME. Le dispositif s'étend sur le périmètre du Grand Pays de Colmar, mais le portage est assuré par Colmar Agglomération avec une subvention de l'ADEME et de la Région, et une contribution financière de l'ensemble des intercommunalités.

La plateforme a deux missions principales : promouvoir et assurer le service Oktave auprès des particuliers, ainsi que mobiliser les artisans et constituer des groupements d'entreprises pour les aider à structurer une offre de rénovation globale, performante et compétitive.

Les premières formations en direction des professionnels ont commencé dès le mois d'octobre 2016. Plus de 40 entreprises ont à ce jour manifesté leur intérêt pour cette offre de montée en compétence. Des artisans très motivés ont choisi de s'inscrire immédiatement sous forme de groupement à la première session, afin d'être opérationnels dans les meilleurs délais.

3. EAU POTABLE, EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

Parmi les investissements réalisés en 2017, on peut noter les opérations suivantes pour leur caractère remarquable :

- démarrage de la seconde tranche de travaux d'eaux pluviales à Wintzenheim. Ces travaux d'un montant de 4 300 000 € HT ont bénéficié d'une subvention de 956 000 € de la part de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- des opérations de gestion alternative des eaux pluviales permettant de déconnecter les eaux de pluie du système d'assainissement,
- la réhabilitation des collecteurs d'assainissement rue Lébert et rue des Jonquilles à Colmar pour un montant de 495 000 € HT afin de supprimer l'entrée des eaux claires parasites dans le collecteur d'assainissement,
- l'extension et le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement route de Wihr au Val à Walbach pour un montant total de 360 000 € HT.

En matière d'étude, Colmar Agglomération a engagé une démarche de schéma directeur d'assainissement avec les collectivités raccordées à la station d'épuration de Colmar.

Rendement du réseau d'eau potable de Colmar Agglomération en 2017 : 85,8 %.

Les performances épuratoires de la station d'épuration de Jepsheim se situent entre 90 % et 99 % suivant les paramètres mesurés.

85,8 %

RENDEMENT MINIMAL DU RÉSEAU D'EAU DE COLMAR AGGLOMÉRATION

90-99 %

PERFORMANCES ÉPURATOIRES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE JEPSHEIM



3. DÉCHETS

Des progrès constants

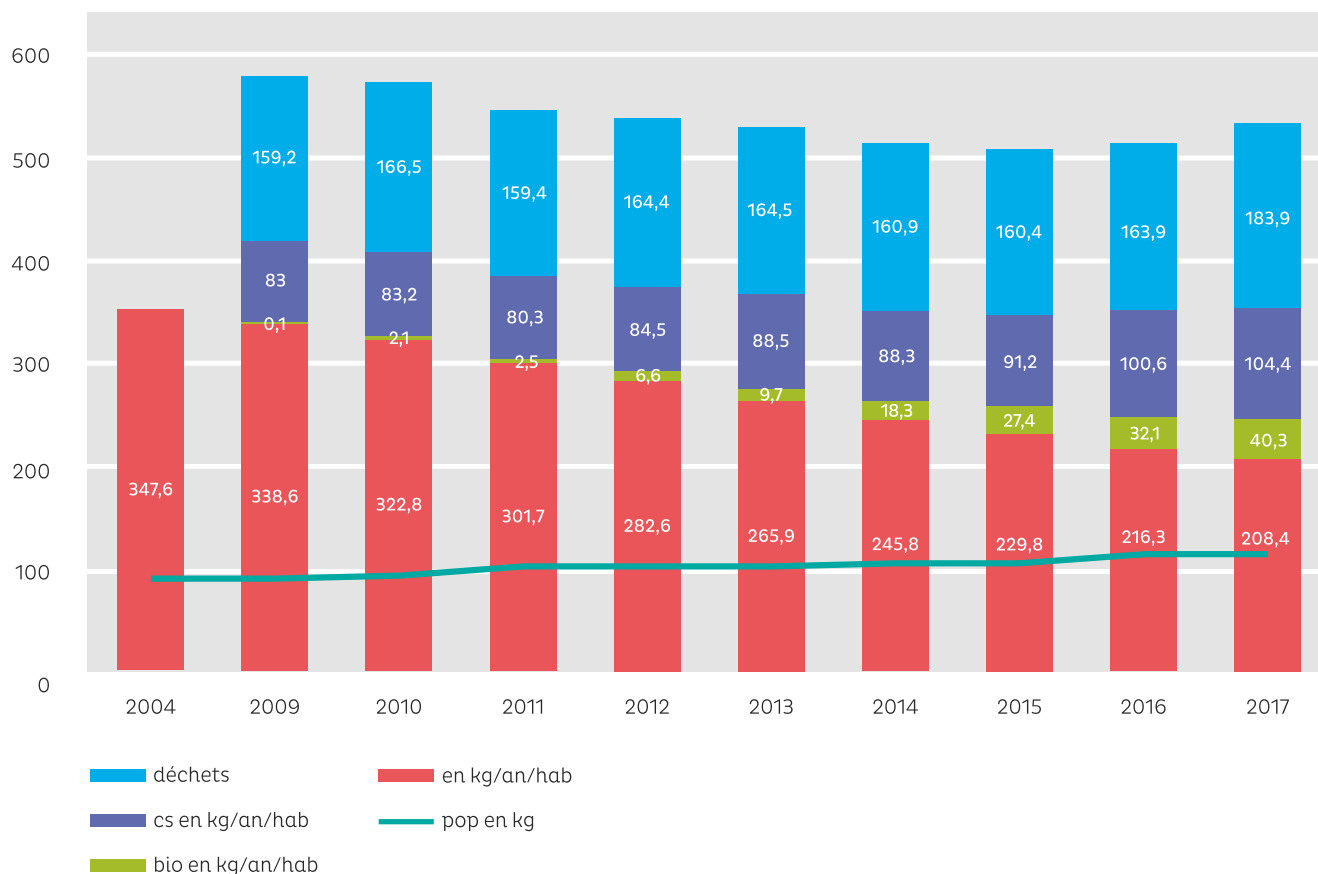
Ce graphique donne une image de l'évolution du comportement moyen d'un usager de Colmar Agglomération. Les différentes catégories cumulées par an expriment les quantités en kilogrammes, soit triées (encombrants en déchetteries, collecte sélective des emballages et bio-déchets), soit éliminées s'agissant des ordures ménagères résiduelles déposées dans les poubelles grises.

La tendance générale est à la forte diminution des ordures ménagères (de l'ordre de 33 %) et à l'augmentation de l'effort de tri (+42 %). La mise en place de la collecte des bio-déchets stimule le geste de tri, améliore le bilan environnemental, tout en préservant la stabilité des coûts.

En 2017, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a baissé de 7,95 % à 7,30 %.



Évolution de la quantité de déchets triés et éliminés d'un usager de Colmar Agglomération entre 2004 et 2017





+ 4,7 %

**PAPIERS ET BOUTEILLES
PLASTIQUE COLLECTÉS
ENTRE 2016 ET 2017**



+ 2,3 %

**VERRE COLLECTÉ
ENTRE 2016 ET 2017**

○ Les conteneurs enterrés

Le réseau de conteneurs est constitué de 260 sites, dont 205 enfouis, soit 79 % du réseau. Ces sites représentent 806 conteneurs sur toute l'agglomération, dont 652 enterrés. À cela il faut rajouter 125 conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères.

Un programme d'enfouissement de conteneurs de collecte sélective a été réalisé courant 2017. 8 chantiers ont eu lieu dans l'agglomération.

- À Colmar : place Haslinger, rue de Verdun, rue Lebert, rue des Bonnes Gens,
- À Bischwihr, Wickerschwihr et Ingersheim : création d'un nouveau site.

En tout, cela porte à 25 le nombre de nouveaux conteneurs enterrés (papiers/cartons, verre et ordures ménagères).

Par ailleurs la progression en tonnages récupérés sur ces sites a été remarquable. Les tonnages de l'année 2017 :

- 7 263 tonnes de papiers et cartons (6 938 tonnes en 2016),
- 4 461 tonnes de verre (4 360 tonnes en 2016).

L'augmentation enregistrée des tonnages collectés est à mettre au compte du renforcement du maillage en site de collecte sur le territoire mais aussi des opérations de communication menées.

· Parmi elles, l'opération écol'o tri connaît un succès constant. L'ensemble des établissements scolaires de l'agglomération y participent en accueillant des intervenants pour des opérations de sensibilisation au tri et collecte des papiers usagés sur l'ensemble de l'année scolaire.

· Par ailleurs, on constate que la collecte des emballages est passée de 15 à 20 % dans les secteurs convertis à la collecte des bio-déchets. La diffusion dans la population de ce nouveau geste de tri permet donc de stimuler la collecte des emballages.

L'année 2017 restera marquée par la densification du réseau dans les 20 communes de l'agglomération, ainsi que la poursuite du programme d'équipement en pied d'immeubles avec les bailleurs sociaux.

En 2018, un nouveau contrat de collecte sera signé avec l'éco-organisme nouvellement baptisé « Citéo » à la place de l'éco-emballage

79 %

**DU RÉSEAU
EST CONSTITUÉ
DE CONTENEURS ENFOUIS**

○ Les bio-déchets

L'année 2017 confirme la bonne pratique de la collecte des bio-déchets dans les secteurs déjà équipés. En effet on n'y constate pas de diminution des quantités collectées.

Par ailleurs, au cours de cette année, le centre-ville de Colmar a été équipé, portant à plus de 104 000 le nombre d'utilisateurs qui bénéficient aujourd'hui de ce service.

Les performances confirment cette dynamique. En effet les quantités collectées fin 2017 sont de 4 523 tonnes contre 3 600 en 2016.

> 2018

L'année 2018 verra la fin de l'équipement de toute la Communauté avec le développement de cette collecte sur les communes de l'ancien Ried Brun ayant rejoint Colmar Agglomération au début de l'année 2016.



104 000

**NOMBRE D'USAGERS
AYANT ACCÈS
À LA COLLECTE DES
BIO-DÉCHETS**

4 523

**NOMBRE DE TONNES
DE BIODÉCHETS
COLLECTÉES EN 2017**

○ Distribution de poules aux foyers colmariens volontaires et éligibles

Faisant partie des mesures phares du programme local de prévention (PLP), les premières poules ont été distribuées aux foyers volontaires et éligibles en 2015. Cette année-là, 408 poules ont été distribuées à 204 foyers.

En 2016, 314 poules supplémentaires ont été distribuées, soit 157 foyers de plus.

En 2017, 300 poules ont été demandées pour 150 foyers.

Comme le précisait le règlement, la collectivité continue d'accompagner les bénéficiaires en leur rendant visite et en répondant à leurs interrogations. Dans une très grande majorité des foyers, l'élevage ne pose aucune difficulté et les œufs sont au rendez-vous.

Conformément aux objectifs du PLP, il est observé que les poules consomment les bio-déchets du foyer et diminuent le poids des poubelles présentées à la collecte. On estime à 60 tonnes le nombre de bio-déchets ainsi directement consommé.



60 tonnes

**DE BIO-DÉCHETS
CONSOMMÉES PAR LES POULES
DISTRIBUÉES AUX FOYERS
COLMARIENS**
Estimation sur un an



○ Les centres de recyclage et déchetteries

La déchetterie du Ladhof, comme celle de Horbourg, sont désormais qualifiées de « centres de recyclage ». Ce terme marque la rupture de pratique attendue sur ces nouveaux sites.

On y trie effectivement plus. Pour ce faire, le centre de recyclage se pratique différemment selon trois espaces de travail :

- le premier en bas de quai sous un hangar. On y trouve une ressourcerie, un espace nouvelle filière, une zone pour le stockage des déchets dangereux et un espace dédié à la collecte des déchets électriques et électroniques.

- les autres aires de dépose sont organisées en quais de déchargement : un petit pour une desserte rapide réservée aux déchets verts et un quai principal pour toutes les filières habituelles (incinérables, gravats, papiers, verre, encombrants non incinérables, bois, plâtre, plastiques rigides et encore déchets verts pour tous ceux qui n'auraient pas utilisé le petit quai).

Ce type de déchetterie est dans l'air du temps, et permettra à la collectivité d'atteindre les nouveaux objectifs annoncés dans la loi de transition énergétique qui visent 55 % pour la part totale des déchets recyclés sur l'ensemble des ménages.



80 %

**DES DÉCHETS DÉPOSÉS
AU CENTRE DE RECYCLAGE
DU LADHOF SUIVENT
UNE FILIÈRE
DE VALORISATION MATIÈRE**



50 %

**DES FOYERS DE COLMAR
AGGLOMÉRATION UTILISENT
LES CENTRES DE RECYCLAGE
ET DÉCHETTERIES
DE L'AGGLOMÉRATION.**

Les premiers bilans de gestion du centre de recyclage du Ladhof traduisent une forte augmentation du tri : 80 % des déchets suivent une filière de « valorisation matière », alors que sur l'ancien site, seuls 62 % des déchets étaient triés. En effet ce site propose 35 filières de tri accessibles aux usagers, contre 19 anciennement. Les coûts de gestion n'ont pas pour autant été augmentés.

Par ailleurs, toutes les déchetteries sont équipées d'un système de contrôle d'accès qui est effectif depuis le 4 janvier 2016. On a ainsi pu dénombrer 155 000 passages et constater que 50 % des foyers de Colmar Agglomération utilisent les déchetteries.

Courant 2018 débiteront les travaux de la future déchetterie Europe. Elle sera faite à l'identique de celle du Ladhof sur un terrain d'une surface équivalente.

CADRE DE VIE

1. POLITIQUE DE LA VILLE

○ Faits marquants en 2017

LE DISPOSITIF «VILLE-VIE-VACANCES» 2017 À COLMAR

Le dispositif «Ville Vie Vacances» a une utilité spécifique dans le secteur de la prévention de la délinquance et de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Il est rattaché à la priorité transversale Jeunesse des contrats de ville. Les actions soutenues doivent répondre à une logique éducative, culturelle et sportive pour renforcer le lien avec les dispositifs interministériels existants, en adéquation avec les orientations du pilier cohésion sociale du Contrat de ville.

Piloté par la Préfecture du Haut-Rhin, ce dispositif permet aux enfants et aux adolescents, âgés entre 11 et 18 ans, avec un quota minimum de 50 % de filles à intégrer, de bénéficier d'actions à caractère ludique ou sportif, vecteur de valeurs.

À Colmar, les publics concernés résident exclusivement dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), définis par le Contrat de ville (Europe/Schweitzer et Bel'air/Florimont).

Les actions proposées doivent leur offrir un accès à des activités attrayantes dont ces jeunes sont souvent exclus durant le temps des vacances scolaires. Ces activités, tout en prévoyant une prise en charge éducative, ne doivent pas s'inscrire dans une logique de pure consommation de loisirs ; elles doivent favoriser le développement du sentiment d'appartenance à la cité et une citoyenneté active.

	Associations					
	APS de Colmar 4 projets sur 38 jours	Secours Populaire 1 projet sur 30 jours	CSC Colmar 1 projet sur 5 jours	APPONA 68 1 projet sur 8 jours	PAT' A SEL 1 projet sur 3 jours	Totaux 8 projets sur 84 jours
Coût global estimé des projets en €	20 650	15 663	6 016	8 500	1 100	51 929
Financements prévus en €	7 215	3 900	1 805	2 255	/	15 175
Financements obtenus auprès Cellule départementale en €	7 070	3 900	1 805	2 200	/	14 975
% par rapport au coût global du projet	34,24	24,90	29,92	25,88	/	29
Nombre de jeunes	574	12	16	12	15	629
Nombre de filles	246	7	4	7	9	273
Coûts réels sur bilan en €	19 248	15 898	7 136	8 420	/	50 702
Subvention CA versée en €	6 170	3 900	1 805	2 255	1 000	15 130



8 projets sur 84 jours

ONT ÉTÉ FINANCÉS
PAR COLMAR AGGLOMÉRATION EN 2017



Montant

15 130 €

soit

29,84 % DU COÛT RÉEL DES ACTIONS



FINANCEMENT DE L'ÉTAT

Montant

14 975 €

soit

29,53 % DU COÛT



629
JEUNES

DONT

273
FILLES

ONT BÉNÉFICIÉ DES ACTIONS

INTITULÉS DES ACTIONS MENÉES

Périodes	Porteurs de projets	Intitulés des actions
Vacances de février	Association de Prévention Spécialisée	Quand la montagne facilite la sociabilisation
Vacances d'avril	Association de Prévention Spécialisée	Quand l'ouverture culturelle facilite le vivre ensemble
Vacances d'été	Association de Prévention Spécialisée	Socialisation à l'île d'Oléron
	Association de Prévention Spécialisée	Actions éducatives de proximité
	Association Secours Populaire Français	Solidarité et citoyenneté au village des enfants copains
	Centre Europe	Citoyenneté
	Association Appona 68	Graff Espérance
Vacances de la Toussaint	Association Pat' à Sel	Graff et dessin

○ Animations été 2017

Le nombre de stages proposés par les partenaires associatifs durant les congés d'été, à savoir plus de 500, témoigne du succès constant de ce dispositif.

Pendant les 8 semaines de congés de 2017 (8 semaines également en 2016), les 80 associations partenaires de Colmar Agglomération ont accueilli 2 399 jeunes. Le taux d'occupation des stages s'est élevé à 70,85 %, correspondant à 5 257 places de stages payants, occupées durant l'été 2017, à rapporter aux 7 420 places de stages payants disponibles (6 973 en 2016).

Sur les 2 399 jeunes, 2 294 sont originaires de Colmar Agglomération, représentant ainsi 95,62 % des participants, et ont occupé 5 084 places de stages.

Des animations dites ouvertes, ne nécessitant pas d'inscription préalable, sont directement organisées par les structures de quartier et concernent plusieurs centaines d'enfants.

Le budget d'exploitation 2017 a été équilibré à 365 970 €, avec une participation financière des familles de 258 073 €, entièrement réaffectée aux associations organisatrices, et un effort réel de Colmar Agglomération à hauteur de 102 616 €.

2 399 | JEUNES ACCUEILLIS

102 616 € | COÛT RÉEL
POUR L'AGGLOMÉRATION



2017
44 553
entrées
=
164 494 €
de recettes

2. LA BASE NAUTIQUE COLMAR-HOUSSEN

Pour cette 9^e saison, et à l'instar des éditions précédentes, la base nautique était ouverte durant les 3 mois d'été (juin, juillet et août). Au regard des conditions météorologiques favorables, le mois de juin a enregistré la 2^e meilleure affluence depuis l'ouverture de la base (10 439 entrées). Par contre, les mois de juillet et août ont présenté un bilan très moyen, se classant respectivement 7^e (13 324 entrées) et 4^e (20 790 entrées) sur les 9 années d'exploitation.

Les chiffres

	ENTRÉES	RECETTES
2017	44 553	164 494 €
2016	44 435	154 081 €
2015	45 605	148 670 €
2014	28 958	110 195 €
2013	52 601	175 743 €

Les travaux réalisés sur le site

Entretien des espaces verts, des plages et du parking pour un montant de 42 808 €

Les événements majeurs et vie associative

- samedi 20 mai Colmar Trophy
- vendredi 26 mai Journée sportive au profit des orphelins de la police
- samedi 3 juin Pro Fun Festival
- mercredi 8 juin Journée sportive UNSS
- dimanche 25 juin Initiation plongée sous-marine
- mercredi 19, jeudi 20, vendredi 21 juillet Partir en Livre
- samedi 27 août Initiation plongée sous-marine
- samedi 2 sept. Compétition de photographie sous-marine
- dimanche 10 sept. 2^e édition du SwimRun d'Alsace
- dimanche 1^{er} oct. 2^e édition du Colore Moi Colmar

Contrôle de l'Agence régionale de la santé (ARS)

Un prélèvement hebdomadaire a été fait tout au long de la saison d'ouverture de la base nautique de Colmar-Houssen et aucune remarque n'a été formulée par l'ARS. Le site conserve à nouveau une qualification d'eau excellente au titre de l'année 2017.



3. CAMPINGS

Pour leur 5^e année d'exploitation, les Délégués des campings de Horbourg-Wihr et de Turckheim enregistrent de bons résultats sur la saison 2017, en raison des conditions climatiques favorables durant la période estivale et l'arrière-saison.

Les campings ont poursuivi leur programme d'investissements, améliorant ainsi la qualité des aménagements pour répondre aux attentes d'une clientèle qui se fidélise, sur des durées de séjours plus durables.

○ Camping de Horbourg-Wihr

- **Chiffre d'affaires réalisé** : 788 337 € HT, soit une progression de 29 % (2016 = 618 202 € HT)
- **Nombre de nuitées** : 57 368, en augmentation de près de 19 %
- **Redevance** : 4 300 € HT perçue en 2017 (+ 29 %)
- **Investissements** : 74 200 € ont été engagés en 2017, notamment pour l'aménagement d'une douzaine d'emplacements pour les camping-cars, l'installation de nouveau matériel informatique et la réalisation de finitions du sanitaire principal.

Le projet de réfection des sanitaires secondaires, envisagé pour fin 2018, devrait contribuer à terme, à améliorer encore l'attractivité du site et le passage sous la marque « CityKamp Huttopia ».

+29 %

DE CHIFFRE
D'AFFAIRES

○ Camping de Turckheim

- **Chiffre d'affaires réalisé** : 376 132 € HT en 2017 (+2.5 %),
- **Nombre de nuitées** : 37 367
- **Redevance** : 15 186 € HT
- **Investissements** : 57 751 € HT ont été consacrés à la création d'un local cycliste et d'un abri vélo, à la rénovation d'une salle commune et la poursuite des aménagements du bâtiment d'accueil.

Un projet de réfection d'un 2^e sanitaire est envisagé à terme.

+2,5 %

DE CHIFFRE
D'AFFAIRES



4. AIRES D'ACCUEIL pour les populations nomades

Concernant les aires d'accueil, le taux d'occupation du **site de Colmar-Katzenwangpfad** (pouvant accueillir 18 familles) s'est élevé à 54 % en 2017 contre 44 % en 2016.

Le taux d'occupation de **l'aire de Horbourg-Wihr-Stierhurst** (pouvant accueillir 14 familles) s'est élevé à 78 % en 2017 contre un peu plus de 50 % en 2016.

En 2017, la Préfecture n'a pas réquisitionné de terrain de grands passages pour l'accueil de missions évangéliques estivales sur le périmètre de Colmar Agglomération.

L'agglomération a dû faire face à **3 installations illicites** de groupes sur son territoire dans la période estivale.



5. FOURRIÈRES



1005

VÉHICULES MIS EN FOURRIÈRE



806

ANIMAUX CAPTURÉS

○ Fourrière automobile

Avec 1005 véhicules en 2017 contre 1004 en 2016, nous assistons à une stabilisation du nombre de mises en fourrière, après avoir connu lors des deux précédents exercices une forte hausse, de l'ordre de 13 % puis 21%.

○ Fourrière animale

En 2017, 806 animaux ont été capturés dans le périmètre communautaire, contre 745 en 2016.

La participation financière de Colmar Agglomération pour la gestion de la fourrière et les captures d'animaux est stable également, elle passe de 72 715 € contre 72 122 € en 2016 (le montant est lié au nombre d'habitants).

RESSOURCES

1. SIG-Topo

○ Missions

Le Système d'information géographique de Colmar Agglomération a pour mission l'administration d'un référentiel cartographique communautaire et la gestion organisée et centralisée de données géolocalisées.

Le SIG permet également de mieux appréhender le territoire, de partager les informations et d'améliorer l'efficacité des services publics.

Le travail collaboratif autour du SIG et de ses données permet d'offrir une transversalité inégalée de l'information.

Les contributions organisées de chaque acteur offrent une vraie fiabilité et efficacité pour la connaissance et la communication.

La partie la plus visible du grand public est le site geo.agglo-colmar.fr qui permet de retrouver un certain nombre d'informations sur l'urbanisme, le cadastre, l'éducation, les services publics, etc.

Ce site est d'ailleurs fortement utilisé par les professionnels (promoteurs, architectes, notaires) pour disposer d'une information en temps réel et accessible en continue.

○ Vers des solutions libres...

Le service travaille à proposer toujours plus de services tout en optimisant les coûts.

En 2017, Colmar Agglomération avec le concours du CNFPT a bâti un vaste programme de formation sur les logiciels cartographiques libres pour permettre leur déploiement dans les collectivités alsaciennes et en particulier à Colmar. L'objectif est de tendre vers des solutions moins onéreuses, plus ouvertes avec un haut niveau de service. C'est l'objectif de l'année 2018 !

FORMATION LOGICIELS
CARTOGRAPHIQUES
+
DÉPLOIEMENT
DANS LES COLLECTIVITÉS
=
SOLUTIONS
MOINS ONÉREUSES



○ Vers des données toujours plus précises...

Le service SigTopo a bâti un projet de cartographie de haute précision pour le territoire : un plan topographique des zones urbaines des 20 communes. D'une précision de quelques centimètres, il permettra aux différents concessionnaires de l'utiliser pour y reporter la position de leurs réseaux mais aussi aux collectivités de réaliser leurs études d'aménagement. Début des travaux de relevés en 2018...



○ Réalisations SIG

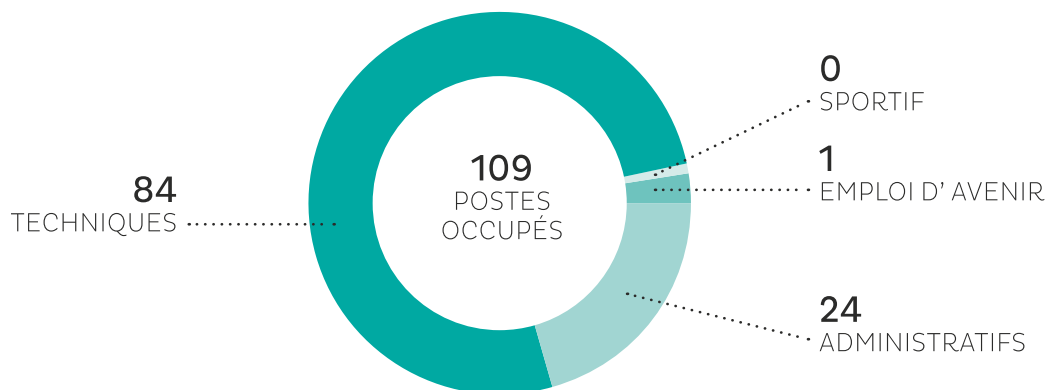
- Maintenance des données du SIG
- Déploiement des outils cartographiques dans les services,
- 300 extractions de données SIG et Topo pour les besoins d'études et de projets
- Développement d'outils d'amélioration de la productivité dans la gestion de l'information (interconnexion des systèmes d'information, déploiement d'outils nomades sur smartphones et tablettes)

○ Réalisations Topo

- 30 procès verbaux d'arpentage
- Mise à jour des plans topographiques sur 23 km de voirie
- Mise en place d'un cahier des charges pour la réalisation et la mise à jour des plans topographiques
- Levés topographiques pour les projets de Colmar Agglomération

2. Ressources humaines

EFFECTIF TOTAL AU 31/12/2017
121 POSTES



DÉPARTS



RETRAITÉS



MUTATIONS



DÉMISSIONS

RECRUTEMENTS



DIRECTION
GÉNÉRALE



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE



DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES



SERVICE GESTION
DES DÉCHETS



SIG TOPOGRAPHIE



DIRECTION
DE L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE
ET DE LA MOBILITÉ



SERVICE APPLICATION
DU DROIT DES SOLS



SAISONNIERS

dont
21 ETP
Base nautique
14 ETP
Gestion
des déchets

3. Ressources financières

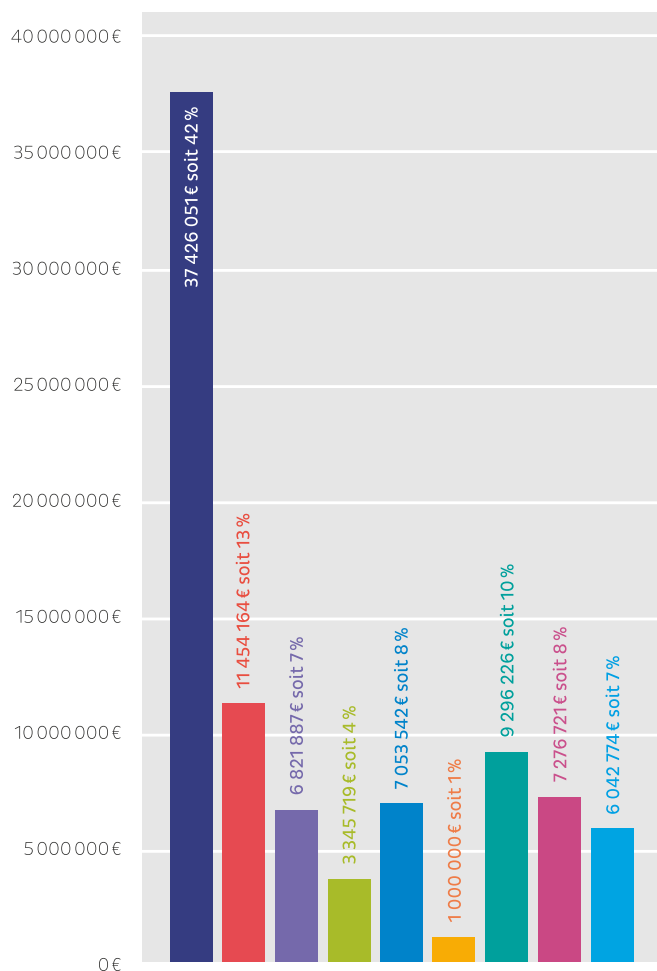
○ Une excellente santé financière et la réalisation de projets d'investissement importants

Après une année 2016 qui a vu s'étendre le périmètre de l'agglomération, 2017 a été une année de réalisation de projets d'investissement importants (rénovation du siège de Colmar Agglomération, remplacement de 7 bus de transports urbains...).

2017 a confirmé aussi l'excellente santé financière de l'agglomération déjà constatée l'année précédente.

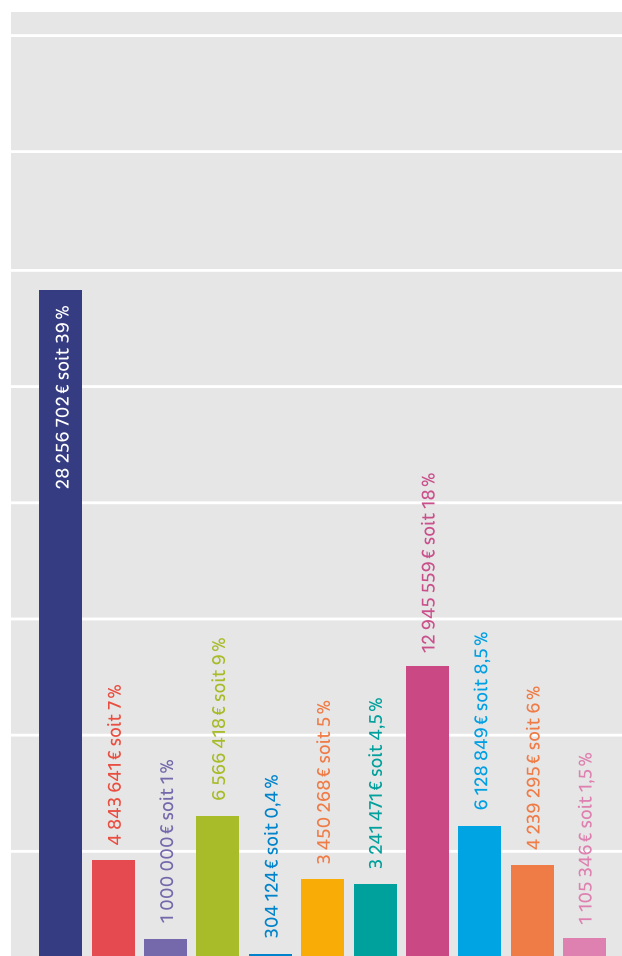
Les résultats de clôture 2017 confirment l'excellente dynamique financière que Colmar Agglomération entretient depuis sa création, grâce à une réduction des dépenses de fonctionnement de 1,86 % et une hausse des recettes de fonctionnement de 0,67 % en 2017. Et ce, malgré la poursuite de la réduction massive des dotations de l'État que la collectivité a subie depuis 2014. La dotation globale de fonctionnement (DGF) a diminué de 15 % depuis 2013, soit une perte de recettes de 2 M€ en 2017 (5,7 M€ de pertes cumulées sur 4 ans).

Ventilation des recettes réelles de fonctionnement : 89 717 082 €



- Fiscalité locale et compensations fiscales au budget principal
- DGF
- Produit des ventes d'eau (part fixe et variable)
- Agence de l'eau
- Redevance d'assainissement (part fixe et variable)
- Contribution pour eaux pluviales
- TEOM
- Versement transports
- Autres recettes

Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement : 72 081 683 €



- Reversement de fiscalité (AC + DSC + FPIC)
- Contribution au SDIS
- Contribution pour eaux pluviales
- Charges de personnel
- Charges d'intérêts (dette récupérable + ICNE)
- Redevances antipollution et modernisation
- Subventions, cotisations, charges de gestion courante, charges fiscales
- Services extérieurs, sous-traitance générale
- Participation STUCE
- Autres services extérieurs
- Achats divers (fournitures, fluides...)

○ Une pression fiscale modérée sur les ménages comme sur les entreprises

La pression fiscale sur les ménages en 2017 est restée stable. **Le taux de taxe d'habitation est resté identique (8,27 %)**, une taxe intercommunale sur le Foncier Bâti a été instaurée mais compensée par la réduction du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 7,95 % à 7,30 %.

Le taux de la Contribution foncière des entreprises (CFE) a augmenté de 1,5 % pour être fixé à 24,76 %, mais reste bien inférieur au taux moyen national des communautés d'agglomération qui est de 26,76 %. C'est le résultat d'une politique volontariste de modération fiscale vis à vis des entreprises.

L'essentiel de la progression du produit fiscal est dû à la **progression de la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui augmente de 5,27 %** par rapport à 2016. Si l'on y ajoute la hausse des bases physiques (liée à la création ou à l'extension d'une entreprise, par exemple) de la CFE de près d'1 % (0,97 %), nous avons là un très bon indicateur de dynamisme de l'activité économique d'un territoire.

○ Quelques indicateurs de gestion comptable

	2015	2016	2017
Délai moyen de paiement	30 jours	22 jours	23 jours

Traitements des pièces comptables	2015	2016	2017	2016/2017
Nombre de mandats + annulations	5 366	5 518	5 634	2,10 %
Nombre de titres + annulations	2 188	1 815	2 681	47,71 %
Nombre de rejets	154	92	83	-10,84 %
Taux de rejets	2,04 %	1,20 %	1 %	

Le montant total des dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette en capital) réalisées en 2017 s'élève à **17 891 686 €** (soit + 55 % par rapport à 2016).

De 5,206 M€ d'encours d'emprunt au 31/12/2016, Colmar Agglomération a contracté un prêt de 1,211 M€ à taux zéro au titre des « Prêts Croissance Verte », portant ainsi l'encours global au **31/12/2017 à 5,857 M€**.

Son ratio de désendettement¹ est de 4 mois quand le niveau moyen national est supérieur à 5 ans.

^{1/} Capital restant dû / épargne brute ou nombre d'années d'épargne nécessaire pour se désendetter totalement

4. LES PRINCIPALES DÉPENSES d'investissement réalisées en 2017

- Programme de travaux d'eaux pluviales

1,382 M€

- Programme de travaux d'assainissement

2,762 M€

- Programme de travaux eau potable

2,608 M€

- Rénovation du siège administratif

1,615 M€

- Achat et mise en place de conteneurs de collecte enterrés des recyclables

0,515 M€

- Acquisition de 2 camions benne à ordures

0,474 M€

- Poursuite de la mise en place de la collecte des bio-déchets

0,290 M€

- Mise en accessibilité des arrêts de bus

0,709 M€

- Renouvellement d'une partie du parc de bus

2,4 M€

- Fonds de concours versés aux communes pour leurs travaux d'investissements

2,6 M€ montant total

permettant le financement en partie de :

- acquisition d'un tracteur, travaux de rénovation thermique de l'école maternelle et amélioration de l'acoustique du hall de la salle des fêtes d'Andolsheim **> 60 421 €**

- travaux de rénovation de la bibliothèque « Les Dominicains » et du parking gare-Bleylé à Colmar **> 1321645 €**

- travaux de construction d'un hangar communal à Fortschwihr **> 42128 €**

- acquisition de véhicules et d'équipements municipaux et travaux de VRD de la rue de l'Ill à Horbourg-Wihr **> 206 445 €**

- travaux d'aménagement des rues des Vosges, de la Fecht et de la Weiss à Houssen **> 115 857 €**

- travaux de construction de la mini-crèche à Ingersheim **> 65 000 €**

- travaux de construction d'un bâtiment périscolaire et création de la salle Saint Martin à Jebbsheim **> 153 180 €**

- travaux de VRD rues du Niederfeld et des écrevisses à Muntzenheim **> 34 537 €**

- réaménagement et restructuration des locaux du centre de première intervention à Sundhoffen **> 118 148 €**

- travaux de réalisation de deux courts de tennis à Turckheim **> 200 159 €**

- création d'une aire de jeux et réalisation d'une chicane de sécurité routière à l'entrée Ouest de Wickerschwihr **> 19 245 €**

- travaux de construction de la salle du conseil municipal à Wintzenheim **> 230 850 €**

- réaménagement de la place avec le parvis de l'église et du monument aux morts à Zimmerbach **> 10 845 €**

- Autres fonds concours de Colmar Agglomération versés en 2017 :

- aides versées aux particuliers réalisant des travaux d'économie d'énergie (chaudière à condensation, travaux d'isolation...)

0,256 M€

- aides à l'investissement matériel des entreprises

0,144 M€

- aménagement des locaux professionnels **49 K€.**



3

TROMBINOSCOPE
& ORGANIGRAMME

TROMBINOSCOPE

LE PRÉSIDENT DE COLMAR AGGLOMÉRATION



Gilbert MEYER

Président de Colmar Agglomération /
Maire de Colmar

LES VICE-PRÉSIDENTS



Lucien MULLER

1^{er} Vice-Président

délégué au développement économique, à l'attractivité du territoire et aux relations avec les agences de développement économique régionales et départementales



Jean-Marie BALDUF

2^e Vice-Président

délégué aux finances et budgets, à la présidence de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) et de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID) et aux rapports avec les partenaires institutionnels



Serge NICOLE

3^e Vice-Président

délégué à la gestion des affaires courantes, à l'administration générale de Colmar Agglomération, à la gestion des ressources humaines, à la représentation de Colmar Agglomération aux instances paritaires du personnel, à la présidence du Comité technique paritaire intéressant le personnel de Colmar Agglomération, à la présidence de la Commission consultative des services publics locaux.



Philippe ROGALA

4^e Vice-Président

délégué aux déplacements et aux transports (transports urbains, PDU, TGV Est et Rhin-Rhône)



Mathieu THOMANN

5^e Vice-Président

délégué à l'environnement (présentation des milieux naturels, Observatoire de la nature)



François HEYMANN

6^e Vice-Président

délégué à l'entretien du patrimoine immobilier et des voiries d'intérêt communautaire (entretien et renouvellement des voiries de zones d'activités)



Christian KLINGER

7^e Vice-Président

délégué aux équipements (base nautique de Colmar-Houssen, fourrière automobile) et aux gens du voyage



Jean-Claude KLËPFER

8^e Vice-Président délégué à l'eau potable, à l'assainissement collectif et aux eaux pluviales



Stéphanie BARDOTTO

9^e Vice-Présidente

déléguée à la politique de la ville (prévention de la délinquance) et au dispositif « animations été »



Jean-Pierre BECHLER

10^e Vice-Président

délégué à l'aménagement du territoire, à l'emploi et à l'insertion économique, et aux relations avec les chambres consulaires



Guy WAEHREN

11^e Vice-Président

délégué à la valorisation de la gestion des déchets des ménages et assimilés

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



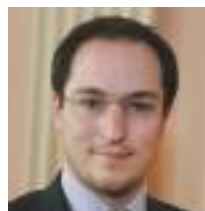
COLMAR
**Saloua
BENNAGHMOUCH**



COLMAR
Nejla BRANDALISE
délégue au Plan
Intercommunal de Sauvegarde



COLMAR
Cédric CLOR



COLMAR
Tristan DENECHAUD



COLMAR
**Laurent DENZER-
FIGUE**



COLMAR
Béatrice ERHARD



COLMAR
René FRIEH



COLMAR
Isabelle FUHRMAN



COLMAR
Claudine GANTER



COLMAR
Serge HANAUER



COLMAR
Yves HEMEDINGER
délégué à l'urbanisme et
au SCoT



COLMAR
Frédéric HILBERT



COLMAR
**Catherine
HUTSCHKA**



COLMAR
Matthieu JAEGY



COLMAR
Philippe LEUZY
délégué à la politique locale
du commerce et au soutien
aux activités commerciales
d'intérêt communautaire



COLMAR
Corinne LOUIS



COLMAR
**Christian
MEISTERMANN**



COLMAR
**Manurêva
PELLETIER**



COLMAR
Robert REMOND



COLMAR
**Catherine
SCHÖENENBERGER**

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (suite)



COLMAR
Jean-Paul SISSLER



COLMAR
Cécile STRIEBIG-THEVENIN



COLMAR
Odile UHLRICH-MALLET
déléguee à l'enseignement
supérieur



COLMAR
Victorine VALENTIN



COLMAR
Jean-Jacques WEISS



COLMAR
Céline WOLFS-MURRISCH



HORBOURG-WIHR
Christian DIETSCH
délégué à l'assainissement
non collectif



HORBOURG-WIHR
Pascale KLEIN



HORBOURG-WIHR
Geneviève SUTTER



INGERSHEIM
Jean-Marc BETTINGER
délégué au dispositif
Ville-Vie-Vacances



INGERSHEIM
Patricia MIGLIACCIO



SAINTE-CROIX-EN-
PLAINE
Monique LIHRMANN



TURCKHEIM
Francis RODÉ
délégué à la gestion et au suivi
des délégations de service
public des campings commu-
nautaires



WINTZENHEIM
Denis ARNDT



WINTZENHEIM
Claude KLINGER-ZIND



WINTZENHEIM
Dominique SCHAFFHAUSER



WINTZENHEIM
Lucette SPINHIRNY
déléguee à l'habitat (équilibre
social de l'habitat et le Pro-
gramme local habitat (PLH))



SUNDHOFFEN
Jean-Marc SCHULLER
délégué à l'intermodalité en vue
d'une homogénéisation des trans-
ports urbains avec les partenaires
régionaux et départementaux



HERRLISHEIM-
PRÈS-COLMAR
Gérard HIRTZ
délégué à la prospective budgétaire
et à la dématérialisation de la pro-
cédure comptable et budgétaire



WALBACH
André BEYER
délégué au système
d'information géographique



NIEDERMORSCHWIHR

Daniel BERNARD

délégué à la promotion touristique



ZIMMERBACH

Jacques MULLER

délégué à la lutte contre la pollution de l'air et des nuisances sonores



ANDOLSHEIM

Christian REBERT

délégué au suivi et au développement de la mutualisation



BISCHWIHR

Marie-Joseph HELMLINGER

délégué aux actions de sensibilisation et de prévention des déchets et aux opérations pédagogiques afférentes



FORTSCHWIHR

Hélène BAUMERT

déléguée à la fourrière animale et aux relations avec les organismes compétents en la matière



PORTE DU RIED

Bernard GERBER

délégué aux énergies et au Plan Climat Territorial



PORTE DU RIED

Bernard DIRNINGER

délégué à la communication



MUNTZENHEIM

Marc BOUCHÉ

délégué à la gestion et au développement des pistes cyclables d'intérêt communautaire, et aux nouvelles mobilités telles que le co-voiturage, auto partage, les Parking+Relais, les véhicules électriques



WICKERSCHWIHR

Bernard SACQUÉPÉE

délégué à la présidence de la Commission d'appel d'offres (CAO) et à la présidence de la Commission de délégation de service public (CDSP)

ORGANIGRAMME COMMUN

Ville de Colmar et Colmar Agglomération



**MAIRE/
PRÉSIDENT**
Gilbert Meyer

SECRÉTARIAT MAIRE/PRÉSIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE

- ① Yannick KLEIN - DGS
- ② Joël Munsch - DGAS
- ③ Pierre Rivet - DGST
- ④ Jean-Luc Delacote - DGAS
- ⑤ Claude Chartier - DGAR

SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES
GREFFE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
PÔLE ACCUEIL/COORDINATION DE COLMAR
AGGLOMÉRATION
RELATIONS AVEC LES MAIRIES
Jean-Marc VERPILLAT

**PÔLE SÉCURITÉ, COMMUNICATION
ET RELATIONS PUBLIQUES**

② **DIRECTION DE LA SÉCURITÉ,
DE LA PRÉVENTION ET
DE LA CITOYENNETÉ**

Police municipale

Animations et vie des quartiers

Contrat de ville

CESEC, conseils de quartiers

Conseil municipal junior

Bureau information Jeunesse

② **DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

② **SERVICE RELATIONS PUBLIQUES**

PÔLE RESSOURCES

⑤ **DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES**

⑤ **DIRECTION DU BUDGET ET
DES AFFAIRES FINANCIÈRES**

Service finances Ville

Service finances CA

⑤ **DIRECTION DES AFFAIRES
CIVILES, JURIDIQUES ET
COMMANDE PUBLIQUE**

Service juridique

Service population

Service commande publique

⑤ **SERVICE INFORMATIQUE**

⑤ **SERVICE SIG - TOPOGRAPHIE**

⑤ **CONTRÔLE DE GESTION
ET AIDE À L'ORGANISATION**

PÔLE ATTRACTIVITÉ

① **DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE ET DE LA MOBILITÉ**

Service économie, emploi
et enseignement supérieur

Service transports et mobilité

Service aménagement

SCOT, PHL, PDU

④ **DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE, DES RELATIONS
INTERNATIONALES ET DU GRAND PAYS**

Grand Pays

Tourisme

Commerce de Centre Ville

Auberge de Jeunesse

Relations internationales

Ville de Colmar

Service commun ou mis à disposition
Ville de Colmar / Colmar Agglomération

Colmar Agglomération



**32 cours Sainte Anne
68000 Colmar**

03 69 99 55 55
contact@agglo-colmar.fr

A photograph of a modern building with a large glass facade, partially obscured by trees with autumn foliage. The building has a gabled roof and a central entrance with double doors. A bicycle is parked near the entrance.

www.agglo-colmar.fr